

Mairie de
St Pierre de Chartreuse
18 AVR. 2015
COURRIER "ARRIVEE" Ch

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

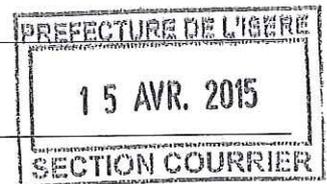
Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 avril**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE,
Stéphane GUSMEROLI, Benoît LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : Achat d'une parcelle de terrain lieu-dit Pré l'Abbé

Rapporteur : Yves GUERPILLON



EXPOSE

Dans le cadre de la mise en souterrain de la ligne HTA entre les hameaux de Mollard Bellet et Majeure, et pour faciliter la mise en œuvre de ces travaux, le maire explique au Conseil Municipal que la commune a besoin de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain située en bord de route et devant faire l'objet du passage de cette ligne.

PROPOSITION

Il est proposé au conseil municipal de faire l'acquisition de la parcelle AL241 d'une surface de 1208 m² au prix de 2000 €.

DECISION

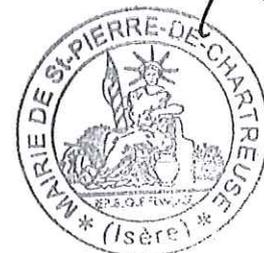
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acheter à Mme CARLETTI la parcelle de terrain cadastrée AL241 d'une surface de 1208 m² au prix de 2000 €
- autorise le maire à signer l'acte notarié correspondant.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 13/04/2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



ch

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**



Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 Avril**

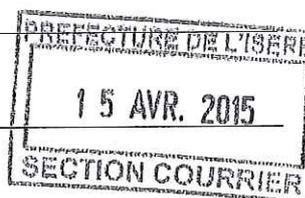
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015

Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : Demande de classement de l'office de tourisme en catégorie III



Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du tourisme et notamment ses articles L 133-10-1, D 133-20 et suivants,
Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix pour et 4 abstentions :

D'approuver le dossier de demande de classement en catégorie III présenté par l'office de tourisme de Saint Pierre de Chartreuse.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 13/04/2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



880

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 avril**

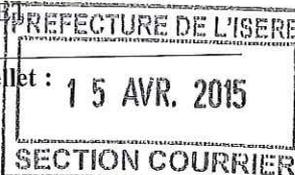
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015

Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULB...

OBJET : Réalisation des enrobés de la Route de la Combe de L'Ours et de la route de Mollard Bellet :
- Actualisation de la demande de subvention DETR 2015
- Actualisation des montants pour la demande de subvention au cg 38



EXPOSE : Construit en 2006, le télésiège de la Combe de l'Ours constitue l'un des principaux points d'accès au domaine skiable de Saint Pierre de Chartreuse. Or cet accès n'est actuellement pas goudronné, entraînant des difficultés pour la clientèle de la station. Réaliser les enrobés permettra d'améliorer l'accessibilité au plus grand nombre au domaine skiable. La route de la Fréchette à Saint Hugues constitue l'un des axes de desserte principaux de la commune de Saint Pierre de Chartreuse. Son état de surface s'est gravement détérioré. Ces dernières années, elle n'a fait l'objet d'aucune rénovation.

PROPOSITION : Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'actualiser la demande de subvention au titre de la DETR 2015 et ainsi de solliciter de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 20 % soit d'un montant de **54 988 €** pour la réalisation de ces enrobés, Et d'actualiser la demande de subvention au conseil général à hauteur de 35 % soit d'un montant de **96 230 €**

DECISION : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 3 voix contre :

- sollicite de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 20 % d'un montant de 274 942.50 € HT soit 54 988.00€ dans le cadre de la DETR 2015 pour la réalisation des enrobés de la route de la Combe de L'Ours et de la route de la Fréchette à Saint Hugues,
- sollicite de la part du CG 38 une subvention à hauteur de 35% d'un montant de 274 942.50 € HT soit 96 230.00€
- accepte le plan de financement de l'opération tel que ci-dessous
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Plan de financement	Enrobés de la route de la Combe de l'Ours et de route de la Fréchette à Saint Hugues		
Dépenses HT		Recettes HT	
Enrobés Combe de l'ours	53 166.00 €	Subvention DETR (20%)	54 988.00 €
Enrobé la Fréchette – St Hugues	221 776.50€	Subvention Conseil général 38 (35%)	96 230.00 €
Total Dépenses	274 942.50€	Total Recette	151 218.00 €
Autofinancement Commune de Saint Pierre	123 724.50€		

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 13/04/2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



ch

880

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

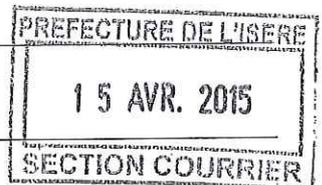
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015

Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : Vente du local situé dans le bâtiment « Les Ecureuils » (ancien CLSH)

Rapporteur : Yves GUERPILLON



EXPOSE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 octobre 2013 décidant de mettre en vente le local situé au rez de chaussée du bâtiment des Ecureuils.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2014 acceptant une proposition d'achat pour un montant de 62 500€.

Considérant que la personne en question n'a pas souhaité donné suite à cette transaction,

PROPOSITION

Il est proposé au conseil municipal de vendre ce local à M. Nicolas PERE qui en propose la somme de 50 000 €

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de vendre à M. Nicolas PERE le local situé dans le bâtiment Les Ecureuils au prix de 50 000 €
- autorise le maire à signer l'acte notarié correspondant.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 13/04/2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



ch

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

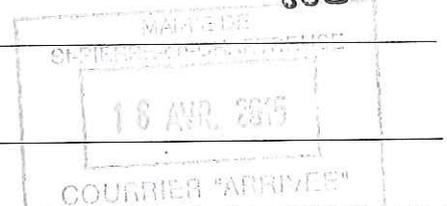
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015

Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

880

OBJET : Vote des taux des taxes locales 2015



Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 858 600.00 € ;

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal, par 12 voix pour, 2 voix contre et une abstention:**

Article 1^{er} : décide d'augmenter les taux d'imposition de 3% par rapport à 2014

- Taxe d'habitation = 16.56 %
- Foncier bâti = 25.54 %
- Foncier non bâti = 85.44 %

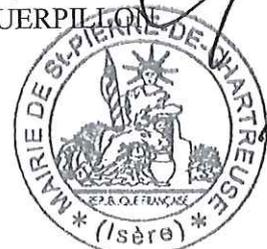
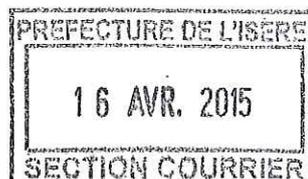
Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 13 avril 2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



ch

880

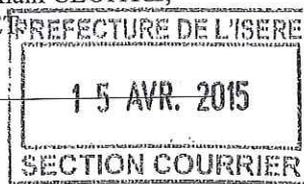
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 avril**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX



PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE,
Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET



OBJET : Admission en non-valeur de la taxe sur les Remontées mécaniques 2014 du SIVU

Rapporteur :

Le maire fait part au conseil municipal des difficultés de trésorerie du SIVU des remontées mécaniques de Saint Pierre de Chartreuse, et explique que ce dernier ne pourra pas s'acquitter de sa taxe communale sur les remontées mécaniques 2014 pour un montant de 30 736 €.

En conséquence, il propose au conseil municipal l'admission en non-valeur du titre de recette n° 209 de l'exercice 2014, pour un montant de 30 736 € au nom du SIVU SPC-P.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 voix contre et une abstention :

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes n° 209 de l'exercice 2014 concernant la taxe sur les remontées mécaniques due par le SIVU St Pierre de Chartreuse – Le Planolet, pour un montant de 30 736€.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2015 de la commune

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 13/04/2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



ch

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -

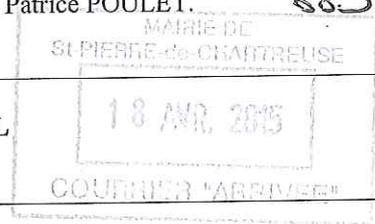
Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

880



OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 818 050.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1 572 446.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 818 050.00 €	1 818 050.00 €
Section d'investissement	1 572 446.00 €	1 572 446.00 €
TOTAL	3 390 496.00 €	3 390 496.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2015 du budget principal,

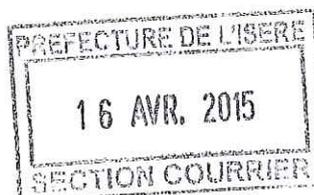
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 3 voix contre :

APPROUVE le budget primitif 2015 du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 818 050.00 €	1 818 050.00 €
Section d'investissement	1 572 446.00 €	1 572 446.00 €
TOTAL	3 390 496.00 €	3 390 496.00 €

Ainsi fait et délibéré



Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 13/04/2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



Ch

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

880
18 AVR. 2015
COLLECTIVITE "APPRISEE"

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 173 400.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 152 360.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	173 400.00 €	173 400.00 €
Section d'investissement	152 360.00 €	152 360.00 €
TOTAL	325 760.00 €	325 760.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2015 de l'eau et de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour :

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2015 de l'eau et de l'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	173 400.00 €	173 400.00 €
Section d'investissement	152 360.00 €	152 360.00 €
TOTAL	325 760.00 €	325 760.00 €

Ainsi fait et délibéré

PREFECTURE DE L'ISERE
16 AVR. 2015
SECTION COURRIER



Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 13/04/2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON

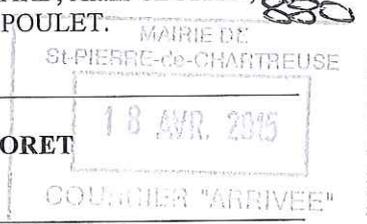
Ch

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 avril**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET. 880



OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE DE LA FORET

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif annexe de la forêt qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 177 538.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 31 374.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 538.00 €	177 538.00 €
Section d'investissement	31 374.00 €	31 374.00 €
TOTAL	208 912.00 €	208 912.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2015 de la forêt,

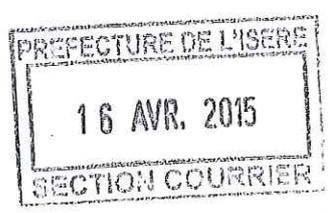
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour :

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2015 de la forêt arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 538.00 €	177 538.00 €
Section d'investissement	31 374.00 €	31 374.00 €
TOTAL	208 912.00 €	208 912.00 €

Ainsi fait et délibéré



Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 13/04/2015



Le Maire,
Yves GUERPILLON

ch

38129442 Code INSEE	ST PIERRE DE CHARTREUSE COMMUNE	
------------------------	------------------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014**

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Yves GUERPILLON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 55 454.60 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre	0
Pour	15

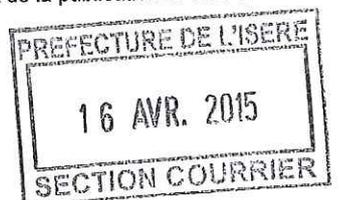
Mairie de ST PIERRE DE CHARTREUSE
18 AVR. 2015
COURRIER "ARRIVEE"

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	43 859.29 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	11 595.31 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	55 454.60 €
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	234 792.06 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-376 400.00 €
Besoin de financement F	=D+E -141 607.94 €
AFFECTATION = C	=G+H 55 454.60 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	55 454.60 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Yves GUERPILLON, Maire, compte tenu de la transmission, le 13/04/2015 et de la publication le 13/04/2015.

A St Pierre de Chartreuse, le 13/04/2015.



ch

38129442 Code INSEE	ST PIERRE DE CHARTREUSE FORET
------------------------	----------------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014**

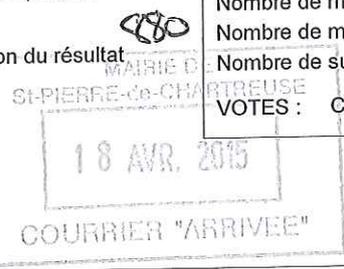
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves GUERPILLON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 43 283.86 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES :	Contre 0 Pour 15

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 904.65 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	41 379.21 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	43 283.86 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-7 650.87 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-10 495.00 €
Besoin de financement F	=D+E -18 145.87 €
AFFECTATION = C	=G+H 43 283.86 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	18 145.87 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	25 137.99 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Yves GUERPILLON, Maire, compte tenu de la transmission, le 13/04/2015 et de la publication le 13/04/2015.

A St Pierre de Chartreuse, le 13/04/2015.



Ch

38129442 Code INSEE	ST PIERRE DE CHARTREUSE EAU et ASSAINISSEMENT
------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014**

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Yves GUERPILLON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : -17 597.11 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre 0 Pour 15	

830

16 AVR. 2015

COURRIER "ARRIVEE"

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 559.90 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	-14 037.21 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-17 597.11 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	64 500.24 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-49 480.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	-17 597.11 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : <input type="text"/>	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	17 597.11 €

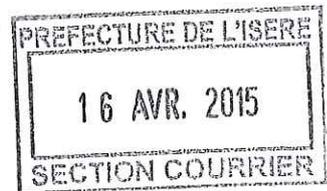
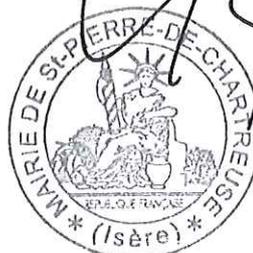
(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Yves GUERPILLON, Maire, compte tenu de la transmission le 13/04/2015 et de la publication le 13/04/2015.

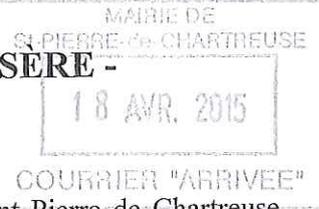
A St Pierre de Chartreuse, le 13/04/2015.



Ch

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -**

880

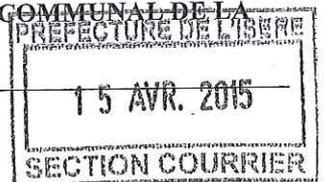


Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 avril**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : MODIFICATION ET REMISE A JOUR DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU GUIERS



Vu la demande du Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers en date du 9 mars 2015 adoptant les statuts modifiés.

Considérant que chaque commune membre doit se prononcer sur cette modification dans un délai de trois mois suivant la notification de la décision du SIVG,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les statuts modifiés du SIVG
- D'ajouter à la liste des compétences transférées au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers, les compétences suivantes :
 - La construction d'un gymnase complémentaire au collège Le Grand Som
 - La construction d'une station de compostage des boues de station d'épuration
 - La création d'un terrain synthétique dans l'enceinte du complexe sportif Charles Boursier

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers, à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 13 avril 2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



ch

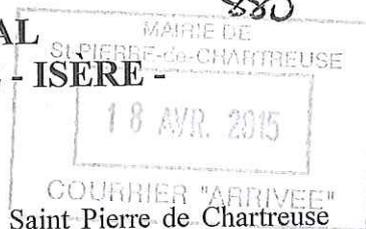
880

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -**

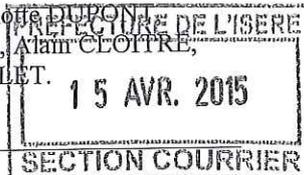
Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX



PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONNE, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.



OBJET : Convention avec la ville de Voiron pour participation aux frais du Centre Médico Scolaire de Paviot

Rapporteur :

EXPOSE : La ville de Voiron, en qualité de commune siège, met à disposition du Centre Médico Scolaire un logement dans l'école de Paviot.
Pour compenser les dépenses liées au fonctionnement de ce centre, la ville de Voiron demande une participation financière aux communes rattachées au C.M.S.

PROPOSITION :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de régler à la ville de Voiron une somme égale à 0.56 € par élève du 1^{er} degré scolarisé à St Pierre de Chartreuse, pour l'année scolaire 2014/2015
- d'autoriser le Maire à signer avec la ville de Voiron la convention relative à cette participation financière

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

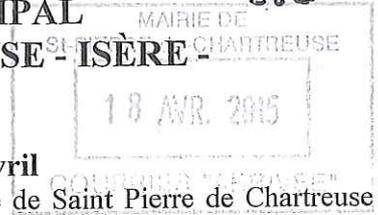
Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 13/04/2015
Le Maire,
Yves GUERPILLON



880

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -**

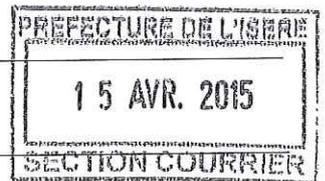


Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 8 avril**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2015
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE,
Stéphane GUSMEROLI, Benoît LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : ESPACE LOISIRS LA DIAT – Tarifs 2015



1. Forêt d'Emeraude

Le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de la Forêt d'Emeraude :

Libellé	TARIFS 2015	
	Adultes	Jeunes & Etudiants (-de 16 ans/+1.40m)
GRAND PARCOURS		
Individuel	20.50 €	18.50 €
Groupes + de 15 pers	18.50 €	16.50 €
PARCOURS JAUNE		
Individuel	12.50 €	12.50 €
Groupes + de 15 pers	10.50 €	10.50 €
TYROLIENNES		
Parcours tyroliennes	10.00 €	10.00 €
Tarifs réduits applicables pour les familles à partir de 3 personnes		
Grand parcours	17.50 €	15.50 €
Parcours Jaune	10.50 €	10.50 €
Parcours enfants (+de 4 ans / - de 1.40m)	8.30 €	
PARCOURS ENFANTS : +5 ans/ - de 1.40m		
Individuel		10.30 €
Groupes + de 15 pers (y compris centre de vacances et de loisirs)		8.30 €
Groupes avec leur propre encadrement		5.20 €

2. Piscine municipale

Le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de la piscine municipale :

Tarif Individuel :

Entrée Adulte	3.80 €
Entrée -16 ans	2.50 €
10 entrées Adulte	33.00 €
10 entrées - 16 ans	18.00 €

Les cartes de 10 entrées sont à utiliser dans la saison, et ne seront ni reprises ni échangées en cas de perte ou de vol.
La gratuité est accordée aux enfants de – de 5 ans
L'entrée sera refusée aux enfants de – de 10 ans non accompagnés et non surveillés

Tarif Groupe :

Sur réservation uniquement - minimum 15 personnes - Gratuité accordée à un accompagnateur pour 8 personnes.

(la séance)	1.80 € par personne
-------------	---------------------

3. Tennis et mini-golf

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du tennis et du mini-golf :

TENNIS

Libellé	TARIFS
1 heure	7.00 €
5 heures	28.00 €
Saison adulte	45.00 €
Saison Enfant (moins de 16 ans)	30.00 €

La carte « saison » est personnelle et donne droit à un invité.

MINI GOLF

Libellé	TARIFS
Partie Adulte	4.50 €
Partie Enfant (moins de 16 ans)	3.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de l'Espace de Loisirs La Diat 2015.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 13/04/2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON

